



FORMATION Gestes et Postures

Public : Toute personne salariée d'entreprise

Pré-requis : Aucun

Durée : 7 heures

Nombre de stagiaires : 8 personnes maxi par session

Session : dans vos locaux ou dans nos locaux

Contact : 02 48 52 04 50

 contact@ficducentre.fr



Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap / Pour toute autre forme de handicap, nous contacter

Programme Gestes et Postures

Que dit la loi ? le Code du Travail :

Art. R4541-5

Pour l'évaluation des risques et l'organisation des postes de travail, l'employeur tient compte :

- 1° Des caractéristiques de la charge, de l'effort physique requis, des caractéristiques du milieu de travail et des exigences de l'activité ;
- 2° Des facteurs individuels de risque, définis par arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture.

Art. R4541-8

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

- 1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R4541-6 ;
- 2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appréhender l'activité physique au travail et les risques inhérents.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort,
- Diminuer les risques AT/MP,
- Participer à la prévention dans l'entreprise et à l'amélioration des conditions de travail

PROGRAMME DE FORMATION

THÉORIE :

- Le corps humain : sa composition et son fonctionnement
- Le travail et ses déterminants
- Les facteurs de risques et les facteurs aggravants
- Les conséquences sur la santé
- La législation en vigueur en France
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- L'installation à son poste de travail

PRATIQUE :

- Mise en application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Mise en pratique "comment s'installer / adapter le travail à l'homme" sur chaque poste de travail
- Visite des postes de travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation alliant théorie et pratique avec temps d'échange entre le formateur et les stagiaires
- Ordinateur + Vidéo Projecteur
- Paper Board
- Caisse à poignées
- Objets utilisés et manipulés habituellement par les stagiaires
- Matériel d'aide à la manutention existant dans l'établissement
- 1 aide mémoire fourni à la fin de la formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

- Évaluations formatives tout au long de la formation
- Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires

ENCADREMENT :

- Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS, à jour de sa certification

Organisme de formation enregistré sous le n° 24 18 01042 18 auprès du Préfet de la Région Centre Val de Loire

Formation Incendie Conseil du Centre - SARL au capital de 1450 € - N° Siret : 524 752 52400016- RCS de Bourges
LE PORT DESSOUS - ROUTE DE LA PETITE LOEUF - 18 120 MEREAU - Tél : 02 48 52 04 50 - Email : contact@ficducentre.fr

MàJ 06/11/2024